

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°452 / PR/MFAEP/AECI
additif au décret N°266 du 7 août
1967, portant harmonisation des
charges fiscales sur un certain
nombre de produits d'importation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
- .. \ .. VU la Loi de Finances N°64-3 du 24 avril 1964, en particulier les dispositions instituant une taxe d'entrée sur les liquides alcoolisés ;
- VU l'Ordonnance N°55/PR/MFAE/DD du 21 novembre 1966, instituant une taxe fiscale unique d'importation et une taxe fiscale unique d'exportation ;
- VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967, portant formation du Gouvernement Provisoire ;

VU le Décret N°266/PR/MFAEP/AECI du 7 août 1967, portant harmonisation des charges fiscales sur un certain nombre de produits d'importation ;

Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Après consultation de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;

le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er -

Désignation	Numéros du tarif douanier
.....

Ajouter la rubrique

- Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques ; vermouths ; autres

22.06. B.

Le reste sans changement.

.. / ..

Article 5.-

Taxe fiscale à l'importation

Produits	Numéros du tarif douanier	Ancien taux	Nouveau taux
.....

Ajouter la rubrique

- matières colorantes teignant à la cuve du groupe de l'indigo ; indigo naturel brut ; autres présentés à l'état solide ou pâteux et en emballages de 10 kg net et plus ; autrement.

32-05-02

46,61 %

31 %

Le reste sans changement.

Article 6bis - le taux de la taxe fiscale perçue sur les produits pharmaceutiques ci-après est ramené de 34,51 % à 5% :

- 1°/ - AMIBIASE : - Stovarsol comprimés à 0,25 et 0,05
- Dehydro émétine - ampoules à 20 mg et à 60 mg
- Direxiode comprimés P.M. et G.M.
- Bémarsal comprimés
- 2°/ - ENTERITES - Ganidan.
- 3°/ - BILHARZIOSE - Anthiomaline tous dragés
- Ambilhar comprimés.
- 4 °/- FILARIOSE - Notézine.
- 5°/- PALUDISME - Nivaquine toutes formes
- Quinine chlorhydrate poudre
- Quinimax toutes formes
- Flavoquine comprimés et poudre.
- 6°/ - SYPHILIS - Pénicilline procaine 3.000.000 U
- Cyanure de Mercure ampoule de 1 ml
- Extencilline toutes formes
- Bispécia adultes et enfants
- Pommade prophylactique au calomel.

7°/ - TRACHOME-CONJONCTIVITES :

- Collyre triantibiotique toutes marques
- Pommade Auréo 1%
- Collyre (Terramycine-Hydrocortisone)
- Pommade triantibiotique toutes marques

8°/ - PARASITOSE :

- Sirop de Pipérazine toutes marques
- Nématorazine comprimés et suppositoires
- Alcopar sachet
- Flagyl (comprimés et comprimés gynécologiques)

9°/ - MENINGITE :

- Sultirène toutes formes
- Fanasil toutes formes

10°/ - TUBERCULOSE :

- Isoniazide comprimés à 0,05 et 0,15
- Rimifon comprimés à 0,05 et 0,15
- Passiniazide comprimés
- Toplexil sirop
- Streptomycine (Pantothénate)
- Trécator.

11°/ - ANEMIES :

- Soluté Vitamine B12 + Fer
- Vitamine B12 injectable 1000
- Hépatrol toutes formes (ampoules injectables et buvable)
- Fumarate ferreux comprimés.

12°/ - TETANOS :

- S.A.T.T. préventif, ampoules-seringues et ord.

13°/ - ANTI-INFECTIEUX :

- Chloramphénicol dragées, poudre
- Tifomycine dragées, poudre, Suppo
- Thiophénicol comprimés à 250 mg

14°/ - MALNUTRITION :

- Hydrosol polyvitaminé toutes présentations
- Protéolysat ampoules buvables
- Trophysan ampoules buvables.

15°/ - ASTHME :

- Kiadone
- Dyspné-Inhal, toutes formes.

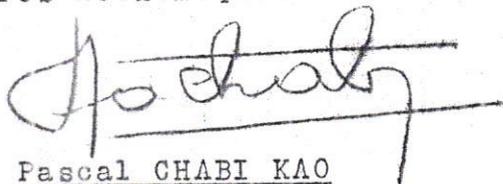
Article 6 ter - Les dispositions de l'article 6 bis ci-dessus entrent en vigueur à compter du 1er janvier 1968.

ARTICLE 2 - Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 30 Décembre 1967

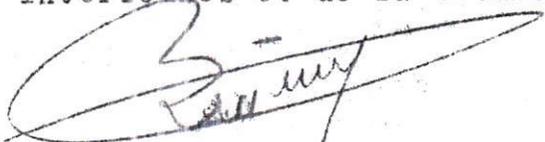
par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,



Pascal CHABI KAO

Le Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité,

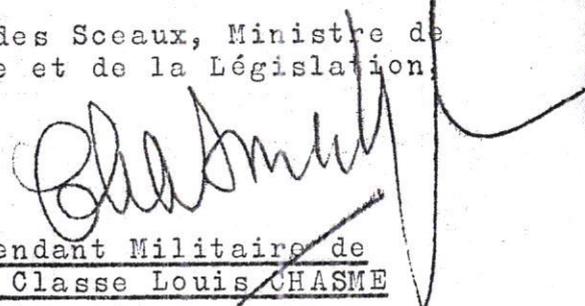


Capitaine Barthélémy OHOUEMS



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.



Intendant Militaire de 3ème Classe Louis CHASME

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MFAEP 10
Ministères 8 Gvt 4 - SGG 4 - IAA 1 -
Gde Chanc. 1 - DGAJL 2 - Chamb.Com.4
JORD 1.